

DELIBERATION N° 48

Compte rendu annuel d'activité produit par le concessionnaire Electricité ERDF pour l'année 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Rapporteur : M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué

1- LE CONTRAT

ERDF assure pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la concession, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès aux réseaux publics d'électricité.

Le tarif actuellement en vigueur s'applique pendant quatre ans, de 2009 à 2013. Il est actualisé chaque année.

2- LES INDICATEURS USAGERS

Pour l'année 2010, la Ville de Dieppe comptabilisait 21 062 clients, pour une énergie acheminée de 178 Gwh et une recette de 5 943 k€ dont 18 939 clients au titre des tarifs réglementés (recettes 12 977 k€).

3- LES OUVRAGES

Le réseau est constitué d'un réseau électrique moyenne tension (HTA) et d'un réseau basse tension (BT), soit :

- Réseau HTA :

réseau souterrain : 87 km
réseau aérien nu : 2 km
Total réseau HTA : 89 km
Taux d'enfouissement : 97,2 %

- Réseau BT :

réseau souterrain : 90 km
réseau torsadé : 31 km
réseau aérien nu : 39 km (dont 2 km fils nus de faible section)
réseau total aérien : 70 km
Total réseau BT : 160 km
Taux d'enfouissement : 56,3 %
Ouvrage mis en service (extension souterraine) : 1,1 km

- Postes HTA / BT :

Nombre de postes : 172

- Nombre de points de livraison BT réalisés
(branchements et dérivations) :

neufs : 172
modifiés : 21
supprimés : 73

4- LA QUALITE DE FOURNITURE

Deux incidents, entraînant une coupure, ont pu être constatés sur l'année 2010 :

- une coupure significative, due à un défaut de câble, le 13 juillet, a impacté le centre de thalassothérapie, la piscine, le casino et des commerces.

- un défaut de câble a également engendré une coupure d'électricité durant le Festival International de Cerf-Volant.

La distribution d'électricité s'est trouvée perturbée par les grands froids ou forts vents des mois de janvier et février. De plus, au mois de mai, d'importantes pluies ont légèrement perturbé la desserte électrique en centre ville, ainsi que pendant les chutes de neige de fin d'année.

5- LES PRINCIPAUX CHANTIERS

ERDF s'est positionné dès l'origine de l'éco-quartier du Val d'Arquet en tant que conseil et accompagnant de la Ville de Dieppe. Ce partenariat a été formalisé par une convention avec deux objectifs : un réseau le mieux adapté aux besoins de l'éco-quartier et des émergences plus intégrées dans le paysage.

La convention article 8 – travaux d'esthétisme et d'effacement de réseaux - pour la période 2009-2010 s'est achevée. Une partie du chantier Rue Chanzy a pu être réalisée. La seconde partie sera réalisée courant 2011.

ERDF assure les travaux de renforcement et de renouvellement sur l'ensemble du réseau HTA et dans sa zone de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux BT.

Les principaux chantiers 2010 :

Avenue Boucher de Perthes BT / Renouvellement	110 m
Rue Claude Groulard BT / Renouvellement	34 m
Rue Thiers BT/ Renforcement	135 m

6- LES INVESTISSEMENTS

Les investissements 2010 sont repartis de la façon suivante :

- 523 000 € pour le raccordement des utilisateurs et voirie (dont 30 000 € de raccordement des producteurs, et 16 000 € de déplacements d'ouvrages)

- 31 000 € pour le renforcement des réseaux

- 142 000 € pour la sécurité, l'environnement, les obligations réglementaires (dont 135 000 € pour l'élimination des PCB dans les transformateurs)

- 55 000 € pour la qualité de la desserte

- 2 000 € pour les postes sources

- 77 000 € pour les moyens d'exploitations, SI et logistique

Pour l'année 2010, la contribution d'ERDF au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux pour la rue Chanzy s'élève à 26 000 €. La redevance de concession 2010 est de 3 426 € soit + 0,9 % par rapport à 2009.

Considérant la présentation intervenue lors de la commission n° 6 en date du 20 septembre 2011.

☞ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du compte rendu annuel d'activité 2010 du concessionnaire Electricité par ERDF.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire